Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260420-D_2026_075-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 avril à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mercredi 8 avril 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Alain GUENEGO, Patrick ROGER-DALBERT, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Anne LE BODO, Jennyfer PRADET, Maïna ALLAIN, Kevin MENANT, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN

Procurations :
M. Laurent GUERISSE à Mme Marie HAMEL - FAURE
Mme Elise PIGNARD à Mme Sylvaine TEXIER
Mme Sylvie LE BIDEL à M. Anthony LECOINTRE
M. Vincent THEBAUT à Mme Evelyne LE NORMAND
Mme Maryse GERARD à M. Dominique BARDET

Absent :
Mme Rachel GUIHARD

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 22 avril 2026

2026 – 075 TAUX DE FISCALITÉ 2026

Le coefficient forfaitaire de revalorisation annuelle des valeurs locatives national annoncé est de 1.008 (+0,80%). Cette revalorisation s'appliquera pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260420-D_2026_075-DE

Concernant la commune de Questembert, voici les différentes variables entre 2025 et 2026 :

- une augmentation de 2,21% des bases de taxe foncière bâtie (TFB)
- une baisse de 12,55% des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de 29% sur les logements vacants.

Il sera proposé au conseil municipal un maintien des taux votés en 2025 à savoir :

- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 18,50%
- Taxe habitation sur les logements vacants : 18,50%
- Foncier bâti : 42,63%
- Foncier non bâti : 62,85%

VILLE DE QUESTEMBERT - FISCALITE 2026

IMPOTS	2024			2025				2026			
	Base	Effet coefficient correcteur 2024	Produit	Taux	Base	Effet coefficient correcteur 2025	Produit	Taux	Base	Effet coefficient correcteur 2025	Produit
Taxe habitation	1 167 423		**215 973 €**	18,50%	998 864		**184 790 €**	18,50%	840 200		**155 437 €**
TFPB	9 463 043	779 115	**4 830 044 €**	42,63%	9 749 547	800 849	**4 965 621 €**	42,63%	9 965 000	816 690	**5 064 770 €**
TFPNB	302 397		**190 057 €**	62,85%	272 829		**171 473 €**	62,85%	275 300		**173 026 €**
TOTAL			5 236 074 €				5 321 884 €				5 393 233 €

Le produit de la fiscalité estimé pour 2026 est de 5 393 233€**.**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux de fiscalité 2026.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 22 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE